ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES

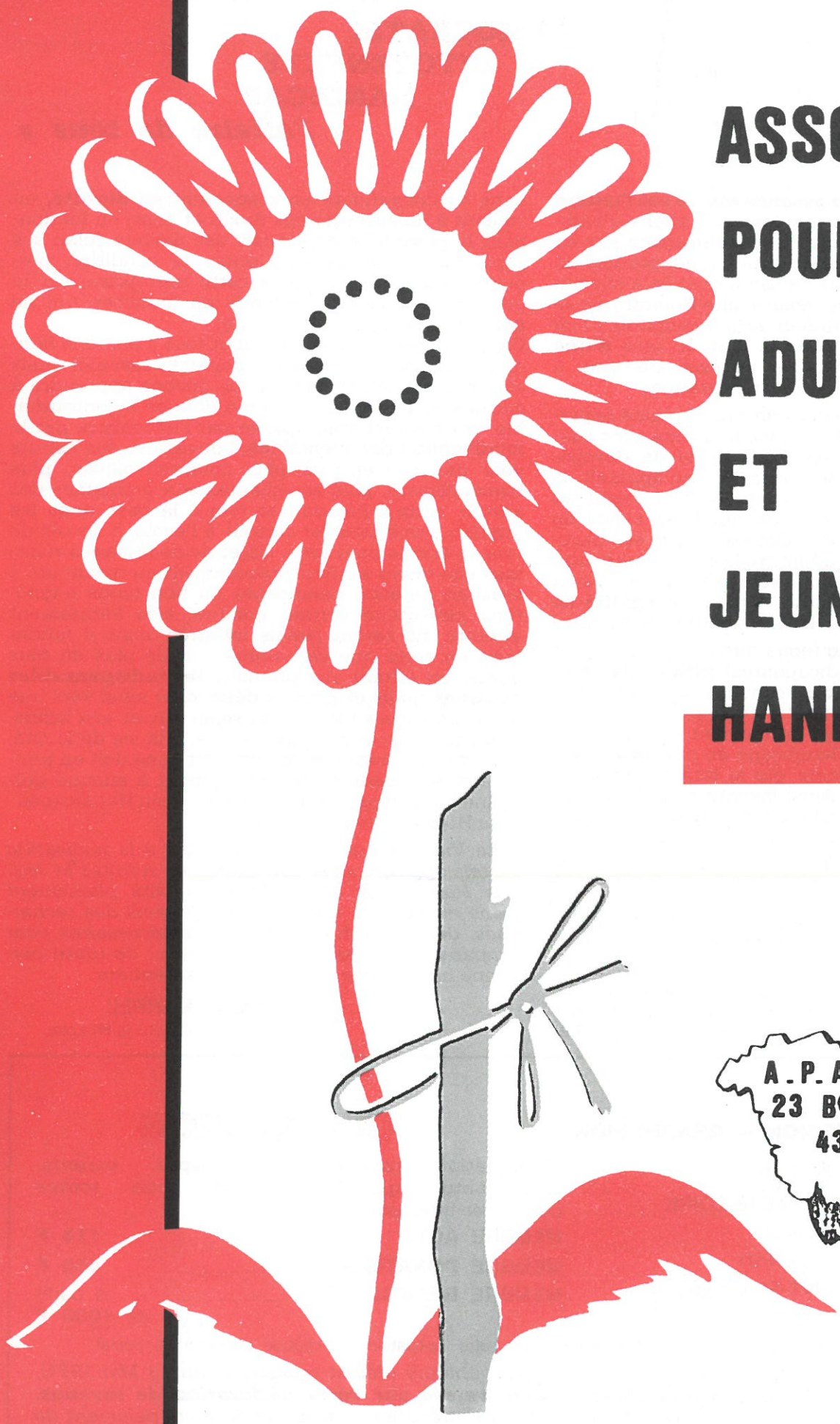

A.P.A.J.H
23 Bd CARNOT
43000 LE PUY

FEVRIER 1985 Nº 11 PRIX : 15 F

AU JOUR LE JOUR...

2/01 : Contrôle accessibilité hospice St-Paulien
4/01 : Bureau du Comité
Réunion du C C O M C E N
11/01 : Assemblée générale des Pupilles de Haute-Loire
Réunion à la Préfecture : accessibilité - tourisme
Réunion à la C A S D E N
13/01 : Contrôle accessibilité
19/01 : Contrôle accessibilité
Commission bulletin 84
20/01 : Permanence mensuelle
25/01 : Réunion au siège national A.P.A.J.H. : Commission presse + C A M S P
31/01 : Contrôle accessibilité
Commission bulletin 84
7/02 : Réunion avec A.P.F. : accessibilité
14/02 : Contrôle accessibilité
Expédition bulletin 84
15/02 : Réunion Jeunesse et Sports : Loisirs et Personnes Handicapées
17/02 : Permanence mensuelle
18/02 : Réunion C R J I A au Puy
21/02 : Bureau du Comité
22/02 : Commission départementale pour l'accessibilité
23/02 : Réunion avec A.P.F.
27/02 : Siège National A.P.A.J.H. : Commission presse
29/02 : Entrevue avec M. GAGNE, Office du Tourisme
1/03 : Journée d'étude de l'A.N.C.E.
7/03 : Assemblée générale M A I F
8/03 : Contrôle accessibilité
Préparation concert
Réunion du Comité de liaison des associations de personnes handicapées
13/03 : Bureau du Comité
16/03 : Permanence mensuelle
23/03 : Contrôle accessibilité
26/03 : Réunion à la Préfecture C A M S P
10/04 : Réunion du C C O M C E N
11/04 : Information aux élèves du Lycée S. Weil
17/04 : Bureau du Comité
18/04 : Visite du Centre de rééducation fonctionnelle A.P.A.J.H. de PIONSAT
20/04 : Permanence mensuelle
Préparation du concert
Réunion accessibilité avec autres associations
24/04 : A.P.A.J.H. Nationale : Commission presse
25/04 : Commission départementale pour l'accessibilité
Meeting laïque au PUY
26/04 : Information à l'Ecole Normale d'Instituteurs
27/04 : Réunion jeunesse au Plein Air
28/04 : Assemblée générale Fédération des Œuvres Laïques
5/05 : Réunion C R J I A à CLERMONT-Fd
11/05 : Bureau du Comité
12/05 : Régionale A.P.A.J.H. à VALENCE
15/05 : Contrôle accessibilité
18/05 : Permanence mensuelle
23/05 : Réunion Pupilles Haute-Loire et J.P.A.
Affichage concert
26/05 : Régionale A.P.A.J.H. à LYON
29/05 : Jeunesse et Sports : loisirs et personnes handicapées
5/06 : A.P.A.J.H. Nationale : Commission presse + Commission formation
6/06 : Assemblée générale M.G.E.N.
Concert au profit de l'A.P.A.J.H.
12/06 : Contrôle accessibilité
15/06 : Permanence mensuelle
16/06 : Soirée familiale et récréative à CHASPINHAC
19/06 : Entrevue avec M. HERGAT, Directeur du Crédit Coopératif
20/06 : Constitution du Comité du Puy-de-Dôme à Clermont-Ferrand
21/06 : Jeunesse et Sports : loisirs et personnes handicapées
22/06 : Conseil d'administration du Comité
27/06 : Contrôle accessibilité
3/07 : Entrevue avec M. WEISSELBERG, Ministère Santé, à PARIS (CAMSP)
4/07 : Entrevue avec M. RIDEL, Secrétaire général A.P.A.J.H. à PARIS (CAMSP)
5/07 : Contrôle accessibilité
10/07 : Commission vacances (étude des demandes d'aides)
17/08 : Contrôle accessibilité
27/08 : Contrôle accessibilité
31/08 : Bureau du Comité
3.4.5/09 : Pliage des cartes de vœux
11/09 : Commission départementale pour l'accessibilité
20/09 : Réunion A N C E à CLERMONT-FERRAND
21/09 : Permanence mensuelle
25/09 : Information sur l'accessibilité : Radio 43

APAJH

26/09 : Réunion A N C E à CLERMONT-Fd
27/09 : Contrôle accessibilité
29/09 : Conseil administration C.R.J.I.A. à CLERMONT-FERRAND
2/10 : Bureau du Comité
11/10 : Assemblée générale A N C E à CLERMONT-FERRAND
12/10 : Assemblée générale U.R.I.O.P.S.S. à CLERMONT-FERRAND
15/10 : Contrôle accessibilité
18/10 : Entrevue avec M. le Directeur Départemental Action Sanitaire et Sociale
19/10 : Permanence du Comité
20/10 : Assemblée générale du C.R.J.I.A. à CLERMONT-FERRAND
22.23/10 : Forum : Maison sans handicap à ANGERS
29/10 : Contrôle accessibilité
7/11 : Assemblée générale du Comité
8/11 : Contrôle accessibilité
13/11 : Bureau du Comité
14/11 : Commission départementale pour pour l'accesibilité
Comité de liaison des associations de personnes handicapées
15/11 : Entrevue avec M. le Préfet de Haute-Loire
16/11 : Permanence mensuelle
19/11 : Contrôle accessibilité
30/11 : Réunion à Paris des délégués du C.N.F.L.R.H.
4/12 : Réunion Jeunesse au Plein Air
6/12 : Réunion à la Préfecture
7.8/12 : Congrès A.P.A.J.H. à PARIS
12/12 : Assemblée générale des Pupilles de Haute-Loire
17/12 : Réunion Jeunesse au Plein Air
18/12 : Contrôle accessibilité
Entrevue avec M. MERLO, Directeur du Centre Lafayette
20/12 : Bureau du Comité
21/12 : Permanence du Comité
26/12 : Contrôle accessibilité

Utilisez mieux votre Caisse d'Epargne avec le compte-chèques Ecureuil

CAISSE D'EPARGNE

Pour ceux qui veulent compter plus.

Séance de pliage et de mise en pochettes des cartes de vœux

CONSEIL d'ADMINISTRATION du COMITE A.P.A.J.H. Hte-LOIRE

Membres d'Honneur	Mlle PRINCIPAUD		
	M. RAMONA		
Membres élus	Mme ASTIER		1984
	Mme BRUNON		1984
	Mme CESSIEUX		1983
	M. CHOUVET		1983
	Mme DANTHONY		1983
	M. DOMAS		1984
	M. FORT		1982
	M. MAMET		1983
	M. MARREL		1982
	Mme MARCON		1983
	Mme MONTMORY		1984
	M. ROUX		1982
	Mme SABATIER		1982
	Mme SALSE		1983
	Mme VERDIER		1982
	M. VUILLERMOZ		1984
Membres de droit	M. FRANÇOIS	F.E.N.	1982
	M. CHAMBEFORT	M.G.E.N.	1984
	M. VILLE	F.O.L.	1983
	M. CHAMBON	CASDEN BP	1982
	M. LEMOINE	F.C.P.E.	1984
	Mlle GARIANI	Ass. Sociale Education Nationale	1982
	M. GUINAMAND	C.D.E.S.	1984

BUREAU du COMITE

élu pour 2 ans à l'occasion de l'Assemblée Générale du 7/11/84

Président d'Honneur	Mlle PRINCIPAUD, Inspecteur d'Académie
Président	Christian MARREL
Vice-Président	Lydie GERENTON
Secrétaire	Marguerite SALSE
Secrétaire-adjoint	Anna DANHONY
Trésorière	Paulette VERDIER
Trésorier-adjoint	René ROUX
Membres	Michèle BRUNON Denis DOMAS Odette MONTMORY Marie-Andrée SABATIER Aimé VUILLERMOZ

PRET GRATUIT – PRET GRATUIT

Fauteuils roulants
Fauteuil garde robe
Déambulateur
Cannes anglaises

N'hésitez pas à nous contacter

Déclaration de Grenoble

L'A.P.A.J.H. réunie en Congrés à GRENOBLE le 19 Novembre 1983 a réaffirmé son objectif d'instaurer ou de réinstaurer toute personne handicapée dans sa citoyenneté.

Cette charte précise clairement les principes défendus par l'A.P.A.J.H. et le sens des actions menées en faveur des personnes handicapées.

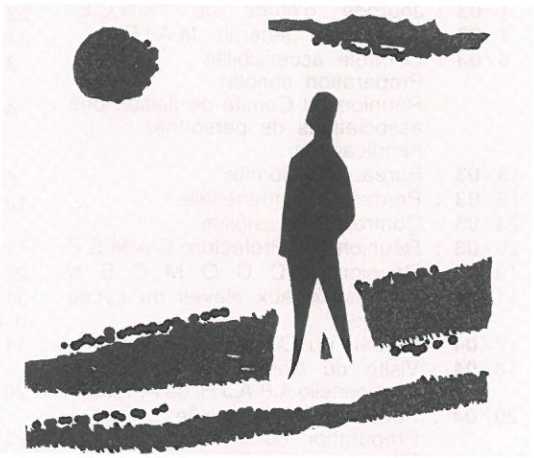

LA CHARTE D'ARRAS

Le Congrès d'ARRAS a voté une charte qui est l'aboutissement d'une réflexion menée durant une année au sein des comités et à laquelle ont participé de nombreux adhérents.

Cette charte précise clairement les principes défendus par l'A.P.A.J.H. et le sens des actions menées en faveur des personnes handicapées.

TIMBRES CAOUTCHOUC

Cartes visite
Faire-parts
Affiches
Dépliants

mprimerie ANICIENNE
8, Rue Jean Barthélemy LE PUY

APAJH

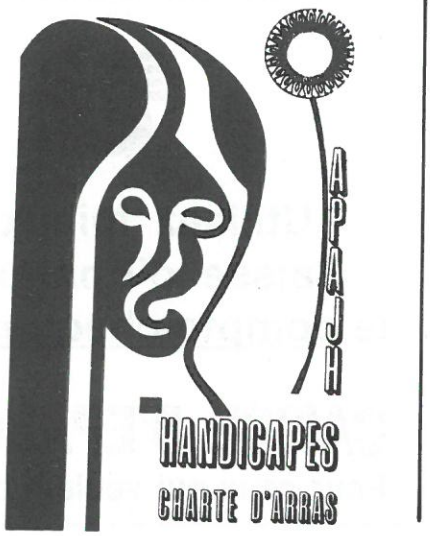

RAPPORT D'ACTIVITES 1984

Le Comité Départemental de l'A.P.A.J.H. dont le nombre d'adhérents est en progression constante (247 contre 235 en 1983), a assuré tout au long de cette année

- d'une part des activités statutaires classiques :
  - réunions mensuelles du bureau
  - réunions trimestrielles du Conseil d'Administration,
  - participation aux journées régionales, aux journées nationales d'études, au congrès annuel.
- d'autre part les tâches qui lui incombaient en fonction des décisions prises par l'Assemblée Générale et en application des mandats qui lui avaient été confiés.

Vous trouverez dans le bulletin annuel, et avec plus de détails, le compte rendu des moments forts de l'activité 1984. De plus, la rubrique « au Jour le Jour » vous précise quelles furent les missions assurées par les membres du bureau de notre Comité.

Aussi nous contenterons-nous d'un bref récapitulatif des activités 1984 :

- rédaction et diffusion du bulletin départemental n° 10,
- réalisation, diffusion et vente des cartes de vœux dont le choix a été renouvelé et enrichi d'estampes très appréciées; à ce sujet nous devons remercier l'équipe de bénévoles chargés du pliage et de la mise en pochettes, ainsi que toutes les personnes qui se chargent gentiment de les proposer à leurs connaissances ou à leurs collègues de travail,
- gardes à domicile (une cinquantaine au total) effectuées par des personnes compétentes et dévouées. Nos possibilités de répondre aux familles se sont accrues cette année et nous pouvons facilement faire face à plus de demandes. Toutes ces gardes se sont déroulées à la satisfaction générale des familles et des personnes handicapées.

Pour rompre l'isolement, pour établir des relations enrichissantes, pour vous libérer quelques heures n'hésitez pas à nous solliciter.

- permanences mensuelles le troisième vendredi de chaque mois au siège de l'Association, assurées bénévollement par des membres du bureau,
- poursuite des démarches, des interventions pour la recherche du financement et la mise en place impatiemment attendu du centre d'Action Médico Sociale Précoce qui a obtenu en juillet 1983 et l'agrément de la C R I S M et l'arrêté favorable d'ouverture du Préfet de Région Auvergne pour 40 enfants de 0 à 6 ans.
- action soutenue, convaincue, tenace, toujours plus poussée et plus efficace du Président du Comité face aux problèmes d'accessibilité, action dont les résultats font du département de la Haute-Loire un département exemplaire sinon le département pilote en ce domaine (citons la participation à la rédaction de la plaquette publicitaire sur Le Puy; la participation au contrôle à priori des permis de construire déposés en Haute-Loire; la préparation d'un questionnaire pour recenser les lieux d'hébergement accessibles du département),
- participations diverses et multiples à des réunions, à des actions de solidarité, d'aide, de soutien aux personnes handicapées ou à leurs familles en collaboration avec des associations amies, Secours Populaire, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, Jeunesse au Plein Air, Association Nationale des Communautés Educatives, Fédération des Œuvres Laïques, Association des Paralysés de France, Fédération Nationale des Malades Infirmes et Paralysés, Handisports, Francs et Franches Camarades, Association des Pupilles de l'Ecole Publique, etc...
- recherche de placement et aide aux vacances d'enfants, d'adolescents, d'adultes handicapés et de familles d'handicapés,
- organisation d'un concert pour deux pianos au théâtre municipal du Puy,
- rencontre annuelle de l'amitié le 16 juin 1984 au Centre de Loisirs de Chaspinhac,
- visite du centre de rééducation fonctionnelle A.P.A.J.H. de Pionsat (Centre Maurice GANT-CHOULA) et de l'Institut Médico Educatif de Lavault-St-Anne avec nos amis de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale.

INFORMATIONS

3ème vendredi de chaque mois de 14 h à 16 h 30
Permanence de notre Association 23, Bd Carnot – 43000 LE PUY
Sur rendez-vous : Tél. (71) **00.72.64**

A NOTER SUR VOTRE AGENDA

- 4 Mai 1985 : *Régionale A.P.A.J.H. en Haute-Loire.* Thème : **La tutelle**
- 11 au 19 Mai 1985 : *Stand A.P.A.J.H. à la FOIRE EXPO VELAY AUVERGNE.* Venez-nous dire bonjour !...
- 22 Juin 1985 : *Soirée Familiale et Récréative à St-Beauzire.*

...du piano à la percussion
la musique à votre disposition...

opus 43 musique
instruments
partitions
accords
michèle brunon
monique poulard

11, avenue maréchal foch
43000 le puy

tél...(71)..02.29.89

RAPPORT FINANCIER 1984

RECETTES

Cotisations	24 688,00
Cartes de vœux 83 (sommes rentrées en 84)	11 282,50
Cartes de vœux 84	9 550,00
Subventions	14 745,00
Don club des Retraités d'Allègre	150,00
Dons d'adhérents	2 605,00
Quêtes à mariage	559,50
Récital « Deux pianos »	10 290,00
Journée « Rencontre Adhérents »	
Dons	250,00
Repas	1 630,00
Remboursement frais de déplacement par le C.N.F.L.R.H.	1 680,00
Remboursement prêt par un jeune handicapé	700,00
Gardes à domicile	320,00
Dotation Comité Départemental J.P.A. pour Aides aux vacances	5 500,00
Dotation Comité Départemental Secours Populaire Français pour Aides aux vacances	5 500,00
Dotation Direction Départementale Jeunesse et Sports et Loisirs	8 000,00
Intérêts placements	780,27
	98 230,27

DEPENSES

Cotisations reversées au siège	12 344,00
Documentation et cotisations diverses	2 326,05
Frais de fonctionnement (fournitures de bureau, P et T, déplacements)	12 836,31
Matériel de bureau (achat d'une machine à écrire	5 500,00
Local (impôts, assurance, chauffage, éclairage, entretien)	4 108,50
Bulletin annuel et circulaires	4 019,95
Journée « Rencontre-adhérents »	3 315,00
Frais pour Récital « deux pianos »	2 644,38
Frais pour projet CAMPS	3 458,00
Frais Service Gardes à domicile	4 362,00
Aide aux vacances (utilisation dotations J P A et S P F)	11 000,00
Aide exceptionnelles	5 348,00
Prix de revient cartes de vœux	7 188,26
Frais Assemblée Générale	379,10
Versements à œuvres diverses	475,00
Utilisation de la dotation de la Direction départementale Jeunesse Sports et Loisirs	8 000,00
	87 304,55

Subventions

Caisse Primaire Assurance Maladie	7 000
Conseil Général	2 200
Comité départemental J.P.A.	1 500
Mutualité Sociale Agricole	1 000
Mutuelle Assurance Elèves	600

Communes

Le Puy	700
Vals près Le Puy	500
Retournac	480
Brioude	300
La Chaise-Dieu	200
Espaly	165
Roucoules	100

BILAN

Recettes	98 230,27
Dépenses	87 304,55
Excédent recettes	**10 925,72**
Avoir au 31/12/83	21 863,32
Avoir au 31/12/84	**32 789,04**
+ Subvention Bournoncle	**350,00**

Mariages

FERREBŒUF - CESSIEUX à LE PUY

MARCON Pascal - PUGNERES Chantal à ST-GERMAIN LAPRADE

GARDES A DOMICILE

Ce service s'adresse à toute personne handicapée, adhérente ou non à l'Association, quelle que soit la nature de son handicap, quel que soit son âge.

Notre intention est de permettre aux parents de se libérer, de « souffler un peu », de se détendre; aux personnes handicapées de vivre une relation nouvelle et amicale.

Des personnes motivées et compétentes apportent leur aide et leur soutien bienveillant avec toute la délicatesse et la discrétion nécessaires.

Vous souhaitez une garde, vous désirez vous informer sur ce service alors écrivez au Comité, ou mieux téléphoner à :

Mme BRUNON
tél. 02.15.58
ou 02.29.89,

Mme GENRENTON
tél. 08.23.63

Mme VERDIER
tél. 09.65.46

L'A.P.A.J.H.
Une association
à votre service

Vous voulez entreprendre des travaux d'aménagement ou de rénovation de votre logement. Consultez-nous pour connaître :
- les aides financières
- les normes techniques
- les matériels adaptés à votre cas
- les prix
- les fabricants.

Pour tous vos achats de
★ Fournitures Scolaires - Livres
★ Matériel et Mobilier de bureau
LIBRAIRIE LAIQUE
2, Rue Pierret - Tél. (71) 02.41.00
23, Bd Bertrand - Tél. (71) 09.08.04
43000 LE PUY

Nicole Malartre
Fleuriste Décoratrice
La Digitale
44, Bd. Carnot
43000 LE PUY
02.04.02

REGIONALE A.P.A.J.H. à VALENCE (Drôme)

12 MAI 1984

Comités Présents :

Drôme, Isère, Rhône, Ardèche, Savoie, Loire, Haute-Loire.

A partir de l'expérience de chaque somité, les participants ont consacré toute la matinée à réfléchir au fonctionnement des services de gardes à domicile.

Il a été rappelé que de tels services s'inscrivaient dans le cadre d'une intervention occasionnelle d'adhérent à adhérent avec attribution d'une bourse (60 à 80 F) pour celui ou celle qui se rend au domicile de la personne handicapée.

Les services fonctionnent grâce au dévouement de quelques personnes qui assurent bénévolement la liaison entre les familles et les jeunes volontaires (étudiants le plus souvent).

Tous les comités sont confrontés aux mêmes obstacles :

- difficultés pour faire connaître ces services.
- difficultés pour harmoniser les demandes de gardes avec les disponibilités de ceux qui se sont déclarés prêts à les assurer.
- difficultés financières pour maintenir la participation des comités (prise en charge de 20 à 40 F par garde).
- difficultés de gestion administrative dues souvent au fait que la plupart des comités n'ont pas de personnel permanent.

Pour toutes ces raisons il a été décidé d'interpeller les instances nationales de l'A.P.A.J.H. afin de provoquer une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de ces services. En particulier ne pourrait-on pas concevoir une prise en charge partielle du financement par les pouvoirs publics ?

Les travaux de l'après-midi ont permis de traiter les points suivants :

- choix des cartes de vœux pour la campagne 84-85,
- relation des comités départementaux avec le siège national,
- fonctionnement dans chaque département de la commission départementale pour l'accessibilité,
- choix du thème de notre prochaine réunion au printemps 85 en Haute-Loire « Les services de tutelle ».

Les participants à la Régionale de Printemps

Mercredi 6 Juin 1984 / 21 heures
Théâtre Municipal / Le Puy-en-Velay

Préparée avec beaucoup de minutie la prestation musicale que nous avons eu le plaisir d'entendre ce soir là était de qualité.

S'exprimant soit sur le même piano, soit sur les deux instruments l'interprétation des deux pianistes, professeurs à l'Ecole Nationale de Musique, révéla une grande virtuosité.

Ce concert, honoré de la présence de M. le Commissaire de la République et de M. ACCASSARD, adjoint au Maire du Puy, s'est déroulé devant un public sympathique et très avisé (près de 250 personnes).

MOZART
Sonate en si bémol majeur
SCHUBERT
Fantaisie en fa mineur opus 103
BRAHMS
Deux danses Hongroises
N° 6 en ré bémol majeur
N° 5 en fa dièse mineur

POULENC
Sonate
GERSHWIN
Rhapsody in Blue

Le comité A.P.A.J.H. remercie les pianistes Marie-Odile DEKYNDT et Marc ROUCHOUSE pour cette agréable soirée, mais aussi M. et Mme BRUNON Alain qui ne ménagèrent pas leur temps pour la préparation et l'organisation de ce beau récital.

Journée d'Etude Régionale — LYON — 26 Mai 1984

ENFANTS – ADOLESCENTS – ADULTES HANDICAPES

Le Plaisir de Vivre

Pour introduire cette journée les participants prennent connaissance de la synthèse des réponses au questionnaire adressé, début 84, à chaque comité - 307 réponses sont parvenues et ont été dépouillées (73 % émanaient directement de personnes handicapées).

En bref ces quelques extraits pour montrer la richesse des réponses et les réalités du vécu quotidien.

« Le plaisir de vivre c'est de pouvoir aller où l'on veut sans que les gens passent leur temps à nous regarder »,

« le plaisir de vivre est de se sentir libre donc d'avoir une certaine autonomie »,

« le plaisir de vivre est lié à la liberté de choisir ses activités et de pouvoir les pratiquer avec un minimum de contraintes mais aussi de se voir reconnaître cette possibilité »,

« quand je pratique mes loisirs, je me sens heureux, je ne pense pas beaucoup à mon handicap, c'est pour cela que je retire beaucoup d'intérêt »,

« le plaisir d'être avec l'autre, c'est de savoir qu'il m'aime »,

« je préfère la solitude, car en présence d'une autre personne même si je la connais bien, je suis mal à l'aise »,

« je n'aime pas trop vivre, parfois je me demande pourquoi je suis là, je n'ai pas ce que j'aime dans la vie »,

« Cela ne me gêne pas du tout d'aller vers les autres, si l'on veut que les autres viennent vers nous, il faut aussi qu'on aille vers eux ».

Cette journée avait pour objectif de déterminer les mécanismes qui freinent la liberté de choix et les possibilités des personnes handicapées et les moyens qu'il faut mettre en œuvre et développer pour compenser les obstacles spécifiques auxquels se heurtent de fait toutes les personnes ayant une déficience.

La discussion qui s'est instaurée a montré que la nature du handicap est déterminante dans la recherche des solutions, la recherche d'autonomie a paru à tous essentielle; malheureusement le comportement de la société n'incite pas généralement à sécuriser les personnes handicapées et leurs parents.

Le terme de plaisir sous entend et pose celui du désir. N'avons nous pas tendance, trop souvent, à structurer le temps des personnes handicapées en leur proposant une palette d'activités dans laquelle chacun essaye de trouver sa place ?

Chacun, dans sa vie personnelle, a eu besoin ou a besoin de moments de vide propices à créer quelque chose pour faire plaisir. De quelle écoute sommes-nous capables ? Notre désir n'est-il pas souvent celui d'une structure qui tourne bien avec un temps bien géré et bien rempli ? Dans ce désir quelle est la place de désir de l'autre ?

Cette journée aura permis d'amorcer la réflexion et d'instaurer le dialogue afin de rechercher les moyens qui devraient permettre à une personne handicapée tant dans son environnement familial que social de se prendre en charge dans la détermination des plaisirs auxquels elle peut légitimement aspirer.

En 1985 notre association poursuivra cette étude car, malgré les obstacles inventoriés notre volonté est de trouver et de promouvoir des solutions.

CATALOGUE 1985

PRODUCTIONS C.A.T.

CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Animaux en peluche
Poupées chiffons – Poupées de collection
Mobilier et jouets pour enfants
Articles de maroquinerie
Produits alimentaires
Salons de jardin
Lampes de chevet
Mobilier : tables – bibliothèques – bureau – lits bonnetière

N'hésitez pas à nous demander ce catalogue et les conditions de vente

APAJH

S'adresser à :

CRF APAJH
63330
PIONSAT

Téléphone
(73) 85.63.64

Un ensemble d'hébergement et de restauration de qualité permet d'accueillir les patients à partir de 16 ans en chambres à 1, 2 ou 3 lits

CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE DE PIONSAT

- **Une équipe médicale spécialisée :** *2 médecins spécialistes, 11 kinésithérapeutes, 10 infirmières, 12 aides soignantes, 3 ergothérapeutes, 2 orthophonistes, 2 professeurs d'EPS, 1 assistante sociale.*
- **Pour assurer la réadaptation rapide des patients par une rééducation diversifiée et intensive :** *Kinésithérapie, balnéothérapie, mécanothérapie, électrothérapie, para-fangothérapie, ergothérapie, orthophonie, rééducation par le sport (handisport), gymnase, piscine.*
- **Indications médicales :** *Affections polytraumatiques (ou orthopédiques) entraînant une déficience motrice (osseuse et articulaire) - Suites opératoires de l'appareil locomoteur - Séquelles fonctionnelles rhumatismales - Problèmes vertébraux - Affections neurologiques - Amputations et appareillages.*
- **Au service des patients :** *L'accueil et l'administration - L'équipe médicale et de rééducation - La restauration et l'entretien - Les équipes techniques - Une animation de qualité.*
- **Admissions :** *Sur prescription médicale avec prise en charge ou carte d'assuré social et dossier Médical. 81 lits agréés (Sécurité Sociale et tous organismes).*

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

7 Novembre 1984 - Salle Balzac - LE PUY

Sous la présidence de M. CHAPPELLET, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Des personnalités ou leurs représentants...
Des membres d'Associations amies...
Des amis...
Des adhérents...

Au total un nombre très honorable de participants à cette assemblée générale annuelle, statutaire du Comité départemental.

On peut, certes, toujours regretter que, les adhérents notamment ne puissent se libérer quelques heures pour venir s'informer de ce qui se réalise tout au long d'une année de travail, et apporter leurs avis, leurs critiques, leurs suggestions. Mais, par ailleurs, il faut se réjouir du nombre parallélement croissant des participants et des effectifs du Comité dont la santé est bonne (250 adhérents à ce jour).

En guise d'introduction aux travaux de l'Assemblée Générale, présentation et projection du film « Des camarades comme les autres », réalisé par la M.G.E.N. et tourné dans des établissements scolaires où l'A.P.A.J.H. gère des structures intégratives pour enfants handicapés mentaux (Toulouse), handicapés sensoriels (Nantes), moteurs (Conflent Ste-Honorine).
Participant au débat ouvert après la projection du film plusieurs intervenants (dont notamment Mme l'Assistante Sociale départementale du Service de Santé Scolaire, Mme MERLE; Directrice honoraire d'Ecole maternelle, M. le Président de la M.G.E.N., M. le Secrétaire de la Commission départementale d'Education Spéciale) apportaient avis, critiques, observations très pertinents relatifs à l'intégration scolaire des enfants handicapés, aux conditions de mise en place prudente et avisée, à l'absolue nécessité d'information des personnels enseignants, aux indispensables soutiens médicaux et para-médicaux et aux limites évidentes de cette intégration.
Le Président Christian MARREL mettait le point final à cette discussion en précisant la position de l'A.P.A.J.H. dans cette politique d'intégration qu'elle privilégie avec toute la sagesse vigilante nécessaire.

L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale proprement dite comportait ensuite.
1 - la présentation du rapport d'activités 83.
2 - la présentation du rapport financier 83 - adoptés l'un et l'autre à l'hunanimité - (voir par ailleurs dans le bulletin, le détail de ces rapports).
En l'absence du Trésorier retenu par ses lourdes obligations familiales, le rapport financier a été présenté par le Président qui rendait un hommage bien mérité à René ROUX à l'origine de la création du Comité et au sein duquel il a œuvré, depuis, sans discontinuer.
Avant de passer aux réalisations 84 et aux projets d'activités 85, Ch. MARREL remerciait toutes les Associations qui apportent aide concrète et soutien au Comité : F.O.L. - J.P.A. - Pupilles de l'Ecole Publique - Secours Populaire - C.D.D.P. et répondant à diverses questions il devait faire le point de façon très précise sur le projet de création du C.A.M.S.P. (Centre d'Action Médico Sociale Précoce) qui a reçu accord de la C R I S M et du Préfet de Région en juillet 83 et qui est toujours au point mort actuellement en raison des difficultés rencontrées dans la recherche des crédits d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la création du Centre; rien n'a été négligé jusqu'à présent, tout sera mis en œuvre dans les jours, semaines, mois qui viennent pour que malgré la rigueur actuelle, ce dossier aboutisse en 1985.
M. CHAPPELET, Directeur Départemental des Affaires Sociales, sans être très optimiste, nous assure d'avis favorables divers, et engage les responsables du Comité à poursuivre leurs efforts pour déboucher enfin sur la création de ce Centre unanimement souhaité.
A la demande de M. GUINAMAND, Secrétaire de la C.D.E.S., une motion adoptée à l'unanimité des membres présents, sera présentée à M. le Préfet lors d'une prochaine entrevue.
3 - La présentation des activités 84 et des projets 85 dont voici les temps forts :
- interventions ponctuelles multiples et chaque année plus nombreuses auprès des familles qui sollicitent aide, soutien, conseils
- interventions pour création C.A.M.S.P.
- gardes à domicile : une cinquantaine depuis janvier - Regret que ce service ne soit pas sollicité davantage. Précisions : caractère occasionnel de ces gardes
- concert du 16 mai 1984, offert par Mme DEKINDT et M. ROUCHOUSE. Soulignons le succès de cette manifestation et la qualité de la prestation des deux pianistes.
- aide aux vacances : enfants, mais surtout adolescents et adultes
- soirée amicale à CHASPINHAC (voir par ailleurs)
- interventions nombreuses à propos de l'accessibilité - du Comité de Liaison entre associations pour handicapées
- participations à manifestations, stages, journées d'étude divers
- projet de participation à la Foire Exposition du PUY en 85
- projet de réunion régionale A.P.A.J.H. au PUY en mai sur le problème des tutelles.

4 - la présentation des textes préparatoires au Congrès national des 7 et 8 décembre 1984 à PARIS

5 - la désignation des représentants du Comité départemental au Congrès. (sont mandatés le Président Ch. MARREL, la Secrétaire M. SALSE, un membre du bureau D. DOMAS)

6 - le renouvellement des membres du Conseil d'Administration (voir par ailleurs)

7 - des questions diverses,
- prêt de matériel aux familles,
- stages de formations A.P.A.J.H. en 85,
- gardes à domicile.

En guise de conclusion lecture d'un texte sur la nouvelle citoyenneté par l'intégration des personnes handicapées.
Séance levée à 17 h 15.

Bonne Assemblée Générale
Merci aux participants
Merci aux lecteurs

A l'année prochaine... n'oubliez pas; venez nombreux.

Adhérents attentifs pendant la projection du film « Des camarades comme les autres »

Au congrès de Paris les 7 et 8 décembre 1984 il a été décidé de développer en 1985, au niveau national, le secteur **information - communication - presse.**
Aussi chaque adhérent peut participer à cette action par une **contribution volontaire de 30 F.**
Etablir un chèque de 30 F à l'ordre de A.P.A.J.H. National et le faire parvenir au Comité Hte-Loire qui transmettra.

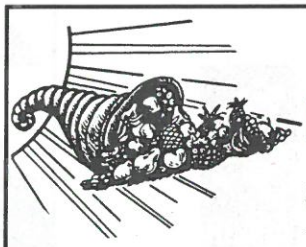

Pour tous vos achats de fruits et de légumes

LE SOLEIL DE PROVENCE

55, rue Pannessac – LE PUY – Tél. 09.73.77
11, Bd Mal. Joffre – LE PUY – Tél. 02.48.10
5, Montée de Bellevue – 43700 BRIVES-CHARENSAC

Rayon Crêmerie

CHASPINHAC 84

Quelques familles rassemblées pour la photo souvenir

La réunion amicale de fin d'année est devenue une nécessité pour le Comité et déjà presque une habitude... vitale. En effet, le courant de sympathie qui circule, ce jour là entre les participants, vivifie chacun d'eux, redonne aux responsables le tonus qui, en fin d'année de travail, se détend parfois un peu.

Pour cette rencontre, « Chaspinhac »... pour être plus précis le « Centre Aéré » de Chaspinhac nous offrait, une nouvelle fois, son cadre magnifique et reposant, ses ombrages au parfum de pins gorgés de soleil - presque méridional - ses locaux amicalement accueillants.

Et voici la fête : conversations amicales, danses au son de l'accordéon du Groupe Folk (merci à notre fidèle ami MAMET qui répond toujours à nos appels) spectacle de marionnettes (très artistique et apprécié des jeunes comme des moins jeunes) télé-match France-Belgique pour les fans de foot et enfin traditionnel repas partagé par les participants heureux de se regrouper ainsi au tour d'une table toujours cordialement servie.

Alors... en 85 ? D'accord pour ces « retrouvailles » ? A CHASPINHAC ? Pourquoi pas ? Mais pourquoi pas ailleurs ? La mode n'est-elle pas à la décentralisation ? Si nous essayions de suivre la mode et de nous déplacer quelque part, dans un autre secteur du département. Nous avons de longs mois pour y réfléchir et nous n'y manquerons pas.

L'A.P.A.J.H. en quelques chiffres

- 83 comités départementaux
- 210 établissements spécialisés :
  - 43 Centres d'Aide par le Travail
  - 19 Foyers d'hébergements
  - 13 Centres Médico Psycho-pédagogique ou Centre d'Action Médico Sociale Précoce
  - 86 Instituts médico éducatifs (IMP - IMPRO - IME)
  - 2 Maisons d'Accueil Spécialisées
  - 38 Structures de soutien à l'intégration scolaire concernant 137 établissements scolaires et 1949 enfants ou adolescents
  - 9 autres structures : E P S R; aide à domicile, structures fixes de loisirs
- 216 personnes sous tutelle
- 72 Centres de vacances et 2241 personnes handicapées accueillies
- 71 Militants ayant participé à nos stages de formation
- 74 milliards de centimes confiés par la puissance publique pour le financement de nos activités dans l'ensemble des départements

A.P.A.J.H.

Association reconnue d'utilité publique

Tout don ou versement au profit de l'Association peut -être déduit dans la limite de 5 % du revenu imposable pour les particuliers - dans la limite de 1 % des recettes brutes ou du chiffre d'affaires pour les entreprises.

Un reçu libératoire fourni par l'Association doit être joint à la déclaration d'impôts.

Avez-vous
pensé à payer
votre cotisation 1985
115 F
C.C.P. 1322 54 L CLE
Comité A.P.A.J.H.
Haute-Loire

client 43 5%
Le Puy
HEXAGONE
Location Vêtements déguisement
jouets bois . jeux éducatifs . livres
maquettes . tissus . modélisme . radiocommande
23 rue Saint Gilles . Tél. 09.54.18

APAJH

AUTOMARCHÉ du GÉVAUDAN
Spécialiste de la voiture d'occasion
25, Boulevard Joffre
43000 LE PUY
Tél. (71) 09.37.94

8ème Congrès A.P.A.J.H. - PARIS 7 et 8 Décembre 1984

Dans son allocution d'ouverture Henri LAFAY, Président National, se félicite de la présence de M. J.-P. CHEVENEMENT, Ministre de l'Education Nationale « ... honneur et encouragement pour tous les adhérents et militants de l'A.P.A.J.H... »

Notre Président devait ensuite situer l'action de notre association par rapport à l'école.
« L'A.P.A.J.H. a toujours insisté et continue à le faire sur le rôle capital de l'école, non pas seulement au bénéfice des enfants handicapés accueillis, mais pour le changement durable des mentalités et des comportements, dont elle est le creuset dès l'enfance. L'intégration à l'école d'enfants et d'adolescents handicapés crée les conditions d'un monde adulte autre, plus accueillant aux différences, à toutes les différences; bénéfice social et humain qui excède de loin la seule condition faite aux concitoyens handicapés. Tel est notre espoir, telle est notre conviction pour l'avenir que nous travaillons à construire ».
S'appuyant sur les intégrations scolaires auxquelles d'ores et déjà l'A.P.A.J.H. apporte le concours associatif de ses structures de soutien spécialisé, intégrations présentes dans 22 départements avec prise en charge de plus de 1900 élèves sévèrement handicapés, Henri LAFAY a dressé un panorama complet du vécu évoquant tour à tour les réussites et les limites d'une telle pratique.
Abordant le champ de nos revendications, le Président demande que les circulaires des 29 janvier 1982 et 1983 soient précisées pour ce qui concerne les exigences de soutien médical et para médical, les conditions à respecter pour les personnels de l'Education Nationale, les dispositions à prévoir pour les écoles accueillant des élèves handicapés. Enfin et surtout doit être prévue la mise en place des moyens indispensables : moyens Education Nationale et en même temps moyens spécialisés dépendant des D D A S S et normalement financés par la Sécurité Sociale.
Après avoir dit que l'A.P.A.J.H. était également très attentive au développement d'intégrations scolaires individuelles plus légères, lesquelles ne nécessitent souvent que quelques aides matérielles, Henri LAFAY devait ainsi terminer son allocution :
« instaurer, réinstaurer toute personne handicapée dans sa citoyenneté, c'est-à-dire sa pleine appartenance, avec égalité de dignité, de droits et de devoirs, à la société globale », c'est l'objectif que notre ***Déclaration de GRENOBLE*** *assigne à l'ensemble de l'A.P.A.J.H. Mais c'est le corps social tout entier qui est interpellé ».*

Dans sa réponse, M. le Ministre devrait rendre hommage à tous les militants de l'A.P.A.J.H. pour l'action exemplaire qu'ils impulsent et conduisent discrètement mais avec efficacité. Pour l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés, l'Education Nationale, sur le plan réglementaire, a fixé par circulaires un cadre d'intervention. Certes il reste beaucoup à faire : sensibiliser, convaincre, informer et former, les acteurs de l'intégration. Des moyens ont été dégagés, ils sont certainement insuffisants. M. le Ministre signale que ses services travaillent sur ce sujet et qu'en concertation avec les associations d'autres mesures seront prises pour promouvoir la meilleure intégration scolaire.
*« **L'école de la réussite** que je veux construire, je veux aussi que ce soit **l'école de tous,** ... l'intégration scolaire est le meilleur **moteur** pour l'avenir d'une société qui devient de plus en plus accueillante à la présence, là où sont les autres femmes et les autres hommes, de femmes et d'hommes handicapés »...*

Les travaux du Congrès devaient ensuite se poursuivre au cours de cette première journée dans le cadre : - de commissions d'étude :
– Pratique de l'intégration professionnelle
– Pratique de l'intégration scolaire
- de commissions de Congrès :
– Textes réglementaires et statutaires
– Textes d'orientation - Adultes handicapés : intégration professionnelle et sociale
– Motif d'orientation.

Au cours de la deuxième journée, Henri LAFAY, Président National, dans son rapport moral, a tenu à rappeler que la vocation de notre association était avant tout la vocation de l'humain.
« **Le respect de la différence,** ce n'est donc pas seulement, comme nous le voulons en effet, l'acceptation du handicap et de ses conséquences, son ordinaire prise en compte par la société commune, c'est plus profondément et cela nous concerne à l'A.P.A.J.H. dans nos réalisations et nos revendications **le respect des aspirations et des désirs** de chaque adulte et de chaque jeune (hors ou par delà toute spécification par un type de déficience) ».
« A l'A.P.A.J.H. est vécue la solidarité par laquelle le handicap devient l'affaire de tout homme et de la société toute entière.
L'intégration première qui doit en découler à l'A.P.A.J.H. c'est aussi celle des parents, nous n'avons pas le droit de les laisser s'isoler, de les laisser lutter seuls, lutter ou sombrer; le handicap et ses conséquences engagent la responsabilité de toute société d'hommes, car il n'est pas un fait d'exception individuelle, mais une réalité commune qui tient à notre condition d'homme et aux aléas de la grande aventure humaine; le handicap fait partie de la vie ».
« Au jugement de non valeur porté trop souvent sur l'individu handicapé l'A.P.A.J.H. oppose une pédagogie de l'humain qui n'est pas seulement de développement mais de construction de la personnalité à partir des potentialités humaines qui demeurent ».

Claude RIDEL, Secrétaire Général devait apporter quelques compléments au rapport d'activités présenté dans notre bulletin national nº 3 septembre 84. (Vie des Comités : résultats quantitatifs; fonctionnement du service commun de comptabilité et du service technico commercial; formation des militants; résultats des démarches entreprises auprès des Ministères par rapport aux projets d'établissement).

De l'intervention d'André MATHIAUX, Trésorier Général, en complément du rapport financier présenté dans le bulletin national nº 3, nous retiendrons :
– la nécessité de retrouver l'équilibre financier au niveau des services prestataires au plus tard en 1986,
– la nécessité de rechercher des subventions pour le financement du secteur vacances,
– la proposition d'intensifier le secteur presse - publicité : une contribution volontaire de 30 F par adhérent en 1985 est soumise au vote pour permettre cette action.
– La proposition d'entreprendre en 1985 une campagne nationale d'adhésion,
– la proposition de fixer la cotisation 1985 à 115 F.

Après discussion les différents rapports devaient être adoptés à une très large majorité.
Le prochain bulletin national de l'association rendra compte dans le détail des travaux du Congrès et donnera le texte d'orientation voté à l'unanimité.

En 1985 ROUEN accueillera le Congrès National A.P.A.J.H.

Après le Congrès de Paris...
L'opinion d'un délégué du Comité Haute-Loire

Le Congrès National auquel j'étais invité, par l'Assemblée Générale de la Haute-Loire, le 7 novembre 1984, par M. MARREL, Président de l'A.P.A.J.H. du Comité départemental de la Haute-Loire, par Mme SALSE, Secrétaire et Mme DANTHONY, secrétaire, est à la fois beau et grave :
beau par l'ampleur que la Fédération Nationale a su donner et par toutes les personnes invitées,
grave, parce que ce sont des milliers d'handicapés qui souffrent de leur isolement, de leurs incapacités, etc...

Dans ce Congrès National, les points essentiels ont été analysés mais je ne peux pas encore exprimer tout cela (manque de concentration par moment, vitesse, etc...) Je mettrais tout de même deux secteurs importants : la communication et l'intégration, difficiles à analyser, à comprendre l'étendue que soulèvent ces mots.

« L'adulte handicapé intégration professionnelle et sociale »

La discussion était profonde. Chaque mot, chaque phrase étaient analysés, même trop. Car le handicapé ne doit pas fermer les yeux, mais les ouvrir pour pouvoir étudier objectivement ce qu'il lui manque. Ceci fait, il commence son travail, parfois contraignant, avec comme objectif le plus possible, l'intégration professionnelle et sociale. Alors le handicapé pourra être, va être peut-être noble, et j'en connais, car ils font des tâches avec un épanouissement certain et je me « mouille » peut-être mais ils ne sont plus handicapés. Au contraire, les défaitistes, les vrais handicapés, « en général », c'est-à-dire certains êtres, ne luttent plus, ils sont morts dans l'esprit.

La communication existe entre tous les membres de ce Congrès, mais il reste l'action. Cette action, je pense, qu'il faut d'abord la demander au handicapé, qui travaille pour le développement physique, moral, intellectuel de tous les humains, bref, c'est le titre donné par Monsieur le Président H. LAFAY;

« La vocation de l'humain »

dans ce texte articulé autour des trois points fondamentaux suivants :

***Une Ethique de l'humain :** Il est vrai que le mot handicapé fait peur, et certaines personnes bien portantes, fuient, ne l'écoutent pas, mais surtout considèrent le handicapé comme un objet matériel. Mais la personne peut être handicapée par maladie ou par accident. Terrorisée pendant quelque temps, il arrive que cette même personne n'ait pas ce qu'elle pense, alors elle fera place progressivement à l'épanouissement, à l'enrichissement personnel et collectif, la communication s'installera et Nietzsche a dit « la maladie rend plus profond » (à commenter).*

***Une stratégie de l'humain :** La compréhension, la sensibilité, la richesse humaine, l'intégration de toute personne handicapée doit trouver le plus possible son chemin avec l'aide des spécialistes en tous domaines, mais avec des contraintes personnelles, avec des règlements. Le handicapé n'est pas seul, il est dans la collectivité pris comme un être vivant et bien vivant avec des forces, avec des sentiments. Donc le respecter, vivre, sa vie le plus possible.*

Après le Congrès de Paris...(suite)

La Pédagogie de l'humain : *Le développement, la valorisation des capacités et l'évolution positive ou totale c'est une approche très personnelle que peut analyser et peindre chaque cas car chaque cas fait son cas.*

Qui dit communication dit aussi humilité, compréhension et développement de chaque personne, quel que soit le manque.

Voici le Congrès auquel j'ai assisté et je tiens à remercier tous les gens de l'A.P.A.J.H. de la Haute-Loire.

Merci beaucoup.

Denis DOMAS

Symbole international d'accessibilité

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITE ANNEE 1984

– 5 réunions de la Commission Départementale en séance pleinière :
22 février - 25 avril - 27 juin - 11 septembre - 14 décembre

23 dossiers y ont été étudiés :
– 10 demandes de dérogation acceptées
– 1 demande de dérogation refusée
– 12 dossiers ont été réexaminés pour repréciser les observations faites en présence des concepteurs de chaque projet.

	Dérogation accordée	Dérogation refusée	Observations et recommandations
Etablissements scolaires neufs	2		0
Etablissemets scoolaires réaménagés	2		1
Logements collectifs neufs	0		1
Logements collectifs réaménagés	0		0
Locaux commerciaux neufs	1		1
Locaux commerciaux réaménagés	0		1
Locaux ouverts au public neufs	1	1 *	5
Locaux ouverts au publics réaménagés	4		3
	10	1	12

* M. le Préfet de Haute-Loire a par la suite accordé la dérogation malgré l'avis défavorable de la Commission Départementale.

– En 1984, 170 permis de construire ont été contrôlés et ont fait l'objet d'observations - 16 permis ont été vus deux fois : **Total 186.**

1 - Etablissements scolaires :

Neufs		Réaménagés	
acc.	non acc.	acc.	non acc.
4	8	3	6

Accessibilité : 7 sur 21 soit : 34 %

2 - Logements collectifs :

Neufs		Réaménagés	
acc. ou adapt.	n. acc. ou n. adapt.	acc. ou adapt.	n. acc. ou n. adapt.
13	9	7	14

Accessibilité : 20 sur 43 soit : 46,5 %

3 - Locaux commerciaux : Grandes surfaces; bar, commerce de détail...

Neufs		Réaménagés	
acc.	non acc.	acc.	non acc
7	6	14	10

Accessibilité : 21 sur 37 soit : 56,8 %

4 - Locaux ouverts au public : Mairie, Salle polyvalente, Gendarmerie, Banques, Locaux administratifs, Salle de sports...

Neufs		Réaménagés	
acc.	non acc.	acc.	non acc
27	18	12	16

Accessibilité : 39 sur 73 soit : 53.5 %

Sur 170 dossiers contrôlés 87 projets étaient conçus avec l'accessibilité prévue **complètement** au niveau des plans déposés soit : **51,2 %**

---

*Compte tenu des observations formulées et des modifications apportées par la suite par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage on peut considérer que **90 % des constructions neuves sont accessibles ou adaptables** une fois la construction terminée.*
Pour ce qui concerne les réaménagements de locaux (agrandissements, restructuration, réhabilitation, rénovation, etc...) 65 % seront accessibles ou adaptables travaux terminés.

Suggestions - Vœux - Recommandations Observations :

Dans le cadre des travaux de la Commission il a été proposé au Conseil Général de participer à l'édition d'un guide des lieux d'hébergement accessibles aux personnes à mobilité réduite pour la Haute-Loire (hôtels, Chambres d'hôte, gîtes, auberges paysannes, villages de vacances, campings). Un questionnaire a été établi pour enquêter sur l'état actuel des lieux; de plus des fiches techniques précisant les normes et aires dimensionnelles étaient jointes.
Le Conseil Général sollicité en avril 84 n'a toujours pas répondu à la date du 10.1.85.
Il apparaît très souhaitable qu'une standardisation des matériels soit mise en place et appliquée.
Ex. : Portes de largeur minimum obligatoire 0,80 m partout
Barres d'appui pour W.C. handicapé
2 mains courantes aux escaliers
Ressaut maximum de 2 cm aux entrées, etc...

Les plans soumis au moment du dépôt du permis de construire ne sont que trop rarement des plans d'exécution d'où difficultés de relever les dimensions.
La législation actuelle demeure trop imprécise ou muette pour ce qui concerne les logements collectifs, les duplex, les groupes de maisons individuelles, les maisons de retraite, les établissements hospitaliers, les usines, les surfaces commerciales, les cabinets médicaux ou para-médicaux.
Le contrôle des réalisations après exécution est très insuffisant voir inexistant pour tout ce qui concerne l'intérieur des locaux construits.
La définition de local ouvert au public reste une notion trop floue et soumise à trop d'interprétations fantaisistes.
Au niveau ministériel, au niveau régional, au niveau départemental des équipements et des matériels reçoivent des agréments alors que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas prise en compte.

Exemples : ① à la suite d'un concours régional concernant l'implantation de courts de tennis couverts on constate que le projet retenu ne permet pas aux personnes handicapées d'être spectateurs ou joueurs - il faudra discuter et négocier pour obtenir les modifications nécessaires.
② dans le cadre d'aménagements de terrain de camping on constate que les sanitaires sont prévus avec des éléments préfabriqués qui ne sont pas accessibles. De plus l'accès aux huttes destinées à l'hébergement est impossible : 3 marches; porte de 0,70 m. Ici encore il faudra toute notre vigilence pour obtenir les transformations.

Ces deux exemples illustrent parfaitement l'absence de concertation et de coordination entre concepteurs, fabricants, autorités administratives et associations de personnes handicapées - du temps perdu ! - de l'argent dépensé pour rien ! - des réactions d'humeur évitables !-

LOISIRS ET HANDICAP EN HAUTE-LOIRE

A l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports et des Loisirs un plan départemental a été étudié et élaboré au cours de l'année 1984. Un crédit de 60 000 F a été débloqué. Les Associations de Personnes Handicapées y ont été associées. 1985 verra l'aboutissement de tous ces efforts.

A la suite de plusieurs réunions des associations de personnes handicapées qui se sont tenues au cours de l'année 1984, il a été retenu cinq projets. La Direction départementale Jeunesse et Sports et des Loisirs a souhaité confier la mise en œuvre de chaque projet à une association dans un souci d'efficacité.

- **GROUPES AMITIES :**
  Associations des Paralysés de France - crédit 18 500 F.
  A l'image de ce qui existe à Monistrol-sur-Loire, il sera mis en place progressivement quatre groupes (Le Puy, Yssingeaux, Brioude, Le Monastier). Les personnes handicapées physiques pourront se rencontrer dans le cadre d'activités locales ou extérieures (projections de films ; soirées familiales, voyages en France et à l'étranger, etc...). Un véhicule adapté est susceptible de prendre en change chaque personne handicapée afin de la conduire au local du groupe. L'isolement sera rompu, la solidarité et l'amitié se développeront grâce au dévouement de nombreuses personnes non handicapées bénévoles.
- **BIBLIOTHEQUE SONORE :**
  Délégation Départementale Jeunesse et Sports et Loisirs et Confédération Française Infirmes Civils - Crédit 10 000 F.
  L'enregistrement sur bandes magnétiques et cassetes d'auteurs locaux va être entrepris avec la collaboration de l'atelier protégé Handinov de Vieille Brioude. Déjà plusieurs troupes de théâtre se sont déclarées volontaires pour contribuer à ce projet. Tous les documents enregistrés seront disponibles en prêt à des conditions très avantageuses. Personnes âgées et personnes handicapées pourront découvrir et apprécier en français et même en patois quelques uns des plus remarquables écrits de nos concitoyens vellaves et auvergnats (romans, histoire ou géographie locale, théâtre, etc...).
- **FORMATION DE CADRES SPORTIFS :**
  Association Aurore - Crédit 7 000 F.
  Pour permettre et développer la pratique sportive des personnes handicapées mentales il faut un encadrement compétent.
  Une quinzaine d'éducateurs spécialisés vont pouvoir acquérir cette qualification en suivant plusieurs stages de formation ou sport adapté tout au long de l'année 1985. - Stages de ski de fond - stages de surveillant de baignade et brevet de natation adaptée - stages de voile.
- **BROCHURE :**
  Accueil des personnes handicapées dans les lieux de loisirs associatifs : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants inadaptés - Crédit 14 500 F.
  Une jeune volontaire, poste financé par le Ministère de Jeunesse et Sports et Loisirs, a été recrutée par l'A.D.A.P.E.I., pour réaliser ce document. Il s'agit dans un premier temps d'enquêter auprès de toutes les associations de loisirs du Bassin du PUY, pour savoir dans quelles conditions les personnes handicapées quels que soient leur handicap et leur âge pourraient s'intégrer aux activités proposées par l'association. Toutes ces réponses seront regroupées et classées de façon à éditer en Juin 1985, un guide détaillé. (tirage prévu 2500 exemplaires).
- **LITTERATURE :**
  Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés - Crédit 10 000 F.
  Deux initiatives ont été retenues :
  - Plusieurs collections de livres à gros caractères seront remis à des maisons de retraite de Haute-Loire ainsi qu'à la bibliothèque centrale de prêt. Ce type d'ouvrages souvent absent des rayons des bibliothèques pourrait permettre quelques heures d'évasion à nos personnes âgées handicapées sensorielles.
  - Douze collections de sept livres seront remises à douze associations gestionnaires de centres de loisirs. Ainsi les enfants et adolescents fréquentant ces centres pourront mieux connaître toutes les difficultés mais également les possibilités des personnes handicapées. Sensibilisés par ces lectures ils participeront plus efficacements à l'intégration sociale de ceux et de celles que la maladie, l'accident ou les circonstances de la vie ont touché dans leur intégrité physique, mentale ou sensorielle.
  La délégation départementale Jeunesse Sports et Loisirs se propose d'organiser une remise officielle de tous ces ouvrages courant mars 1985 au PUY en présence des responsables administratifs, des élus, et des associations de personnes handicapées.
  Il faut savoir que le Comité de Liaison Haute-Loire des Associations de Personnes Handicapées, mis en place à la suite de l'année internationale des Personnes Handicapées (1981) a décidé de s'associer à cette action en versant 5 000 F. Cette somme sera utilisée selon les besoins de chaque projet à titre de complément.

VACANCES POUR TOUS avec l'A.P.A.J.H.

Aidé par le Comité Départemental de la Jeunesse au Plein Air et par le Secours Populaire de Haute-Loire, notre Comité est intervenu auprès de nombreuses familles afin que celles-ci puissent envisager leurs vacances dans de meilleures conditions.
Nous recherchons toujours à diversifier nos interventions en privilégiant les séjours, d'enfants, d'adolescents ou d'adultes handicapés dans des structures permettant leur intégration :

- aide à la S.E.S. du Chambon-sur-Lignon, 35 élèves en sortie cyclotouristique avec camping	1 000 F
- aide à la S.E.S. de Brives-Charensac, achat de matériels pour séjour en camp	400 F
- aide à 5 familles Ecole du Val Vert, séjours en centre aéré et en colonie de vacances	2 150 F
- aide à 2 familles Ecole d'Allègre, séjours en centre aéré	350 F
- aide à 1 famille, Ecole de Chadrac, séjour en centre de vacances	180 F
- aide à 2 familles, Ecole de Ste-Florine, séjour en colonie S.N.C.F. et séjour en centre aéré	650 F
- aide à 3 familles, Ecole de Brioude, séjour en centre aéré et en colonie de vacances	700 F
- aide à 1 famille, E.N.P. Brioude, séjour en centre de vacances	500 F
- aide à 1 famille, C.A.S. Chavaniac, séjour en centre de vacances	500 F
- aide à une jeune adulte pour séjour en centre de vacances	750 F
- aide à une jeune adolescente pour prise en charge de l'accompagnement	400 F
- aide à une famille pour séjour en maison familiale	650 F
- aide à une famille pour séjour en caravaning	500 F
- aide à une famille pour séjour en appartement loué	350 F
- aide à 4 familles pour achats de matériels et équipements divers au moment du départ en vacances	1 900 F

En faveur de 65 enfants, adolescents ou adultes handicapés, et de leurs 55 familles, notre intervention 1984 se chiffre globalement à 11 000 F.
Les familles et leurs enfants, le Comité A.P.A.J.H., remercient chaleureusement pour leur générosité, le Secours Populaire et le Comité Jeunesse au Plein Air de Haute-Loire.

DEFILLE
25, rue Jules Maigne
BRIOUDE
GUILDE DES ORFÈVRES

APAJH

APAJH

IRG
dessin
reproduction
• PHOTOCOPIE
• TIRAGE DE PLAN
MOBILIER DE BUREAU
6, rue Chèvrerie LE PUY - TEL. : 09.58.84

CONNAITRE – S'INFORMER – DECOUVRIR

Avec LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE de HAUTE-LOIRE

La Commission Administrative avait choisi de se réunir à PIONSAT dans le Puy-de-Dôme pour y découvrir le Centre de Rééducation Fonctionnelle géré par l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.), Centre Maurice GANTCHOULA.

En ce mercredi 18 avril, un car emmène donc les membres de la Commission Administrative, des accompagnants M.G.E.N. et une dizaine d'adhérents de l'A.P.A.J.H. Si, au début, les étapes s'accomplissent avec une régularité de métronome et même quelque avance sur l'horaire prévu, les lacets et l'étroitesse de la route entre CHATEL-GUYON et PIONSAT provoquent quelque retard qui nous fait encore plus apprécier le petit déjeuner prévu à l'arrivée.

Le Directeur et deux kinésithérapeutes nous présentent l'établissement et nous font visiter les différentes installations. C'est un groupe d'immeubles de construction récente, situés un peu à l'écart du bourg de PIONSAT, sur un terrain assez vaste pour permettre une infrastructure sportive. **Centre de Rééducation Fonctionnelle,** donc Centre de Soins dans lequel les séjours durent de 1 mois à 1 an, avec une moyenne de 2 mois environ. Sont accueillis ceux qui, ayant plus de 16 ans, souffrent d'affections polytraumatiques entraînant une déficience (osseuse ou articulaire) d'affections neurologiques centrales ou périphériques, d'affections rhumatismales, de séquelles de brûlures ou qui ont subi des opérations de l'appareil locomoteur, des amputations, des appareillages. Dans la partie « vie » de l'établissement, des chambres avec cabinets de toilette (à deux lits pour la plupart), des salles de détente, une salle à manger (trop petite puisque 2 services sont nécessaires). la partie « soins » occupe bien sûr une surface importante étant donné la diversité des prises en charge et des rééducations. On peut citer les salles d'ergothérapie, de mécanothérapie, d'électrothérapie parmi beaucoup d'autres, et plus particulièrement la piscine et ses installations annexes. Il faut ajouter l'importance des activités sportives que font certains des sportifs de haut niveau. Tout cela est assuré par une équipe attachée à favoriser le retour le plus rapide de chaque pensionnaire dans sa famille, ainsi qu'à lui faire connaître les meilleures conditions de séjour possible.

Après un repas copieux, mais au service un peu lent, dans un restaurant de PIONSAT, c'est pour les uns la séance de travail, pour les autres une visite (trop rapide) de **l'établissement Médico Educatif de LAVAULT Ste-ANNE** géré également depuis peu par l'A.P.A.J.H. L'accès n'en est pas très facile et heureusement le Directeur est venu à notre rencontre pour nous piloter. L'établissement se présente dès l'abord comme une masse impressionnante de bâtiments dans le style début du siècle (nous comprendrons quand nous connaîtrons l'historique de cette fondation). L'E.M.E. n'occupe d'ailleurs qu'une partie de cet ensemble et nous serons agréablement surpris de voir comment une collaboration étroite architecte-équipe éducative a permis un aménagement intérieur accueillant, fonctionnel, à dimensions presque familiales puisque chaque groupe de vie se compose de 2 chambres de 3 ou 4 lits, 1 chambre individuelle, 1 salle de jeux, avec coin repas, 1 petite cuisine, 1 salle d'eau, 1 pièce destinée au rangement et aux réunions. Il fait beau, les enfants et adolescents sont sortis pour la plupart car on s'efforce de les intégrer le plus possible à la vie du pays. Mais certains sont là. Nous savons que l'établissement accueille des enfants lourdement handicapés, mais devant eux, face à leurs expressions ou leur forme de langage que nous ne comprenons pas, l'émotion de chacun de nous est plus ou moins contenue. Et cependant, ce n'est pas de compassion qu'ils ont besoin mais d'affection et celle-ci m'a paru particulièrement tangible dans les rapports équipe éducative-enfant. Et comme disait une maman particulièrement à l'écoute de ces problèmes « ces enfants semblent heureux ».

Il faut souligner q'un des soucis de l'équipe éducative est de travailler en liaison étroite avec la famille, la règle étant toujours d'être disponible et de respecter son attitude. Les parents peuvent sortir leur enfant une journée, le week-end et les vacances. Pour ceux qui ne peuvent l'accueillir, mais souhaitent maintenir des liens étroits, des appartements sont mis à leur disposition pour de courts séjours.

Et c'est la dernière étape du voyage : VICHY ou plutôt l'Hôtel GRIGNAN, œuvre de la M.G.E.N., de la « Maison des Universitaires » plus spécialement, hôtel confortable, accueillant en plein centre de VICHY.

En faisant le bilan de cette journée bien remplie, nous pouvons avoir une approche de la diversité des réalisations sociales, toutes utiles, mais combien différentes : Un Centre de Soins, Une Maison d'Accueil, un Hôtel. Dans le domaine social, le champ d'action est vaste, tant pour les Mutuelles que pour les Associations.

Anna DANTHONY

MAGAZINES PERSONNES HANDICAPEES

EMISSIONS « PORTES OUVERTES »
Chaque JEUDI à 14 h 45 sur T.F. 1

RADIO FM 43 96,3 MHZ
Chaque VENDREDI à 7 h 20

TEXTES OFFICIELS

- Arrêté du 9 janvier 1984 : ***Accessibilité et classement des terrains de camping et caravaning.***
- Circulaire N° 8409 du 25 mai 1984 : ***Fonctionnement des COTOREP.*** Objet : préciser les modalités d'organisation du travail de ces commissions, alléger les procédures de traitement des dossiers.
- Circulaire N° 19 AS du 13 juin 1984 : ***Financement des frais de tutelle de l'Etat.***
- Décret N° 84 478 du 19 juin 1984
  Circulaire du 5 juillet 1984 :
  Transport des élèves et étudiants gravement handicapés.

INTER SPORT
La Hutte
23, place du Breuil
Tél. : (71) 09.03.67
LE PUY
votre magasin de sport

APAJH

UN SOURIRE

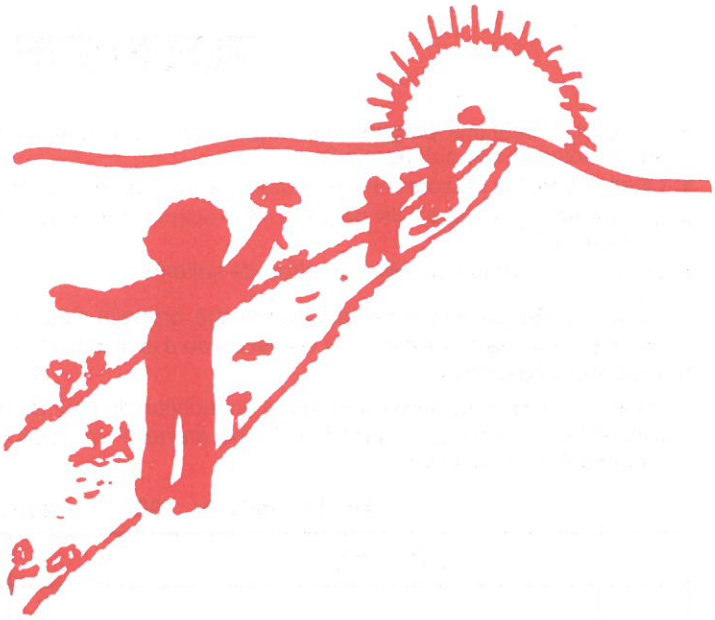

Un Sourire ne coûte rien et produit beaucoup
Il enrichit ceux qui le reçoivent
Sans appauvrir ceux qui le donnent;
Il ne dure qu'un instant
Mais son souvenir est parfois éternel,
Personne n'est assez riche pour s'en passer,
Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter,
Il crée le bonheur au foyer, soutient les affaires,
Il est le signe sensible de l'amitié.
Un sourire donne du repos à l'être fatigué,
Rend le courage aux plus découragé,
Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler,
Car c'est une chose qui n'a de valeur
Qu'à partir du moment où il se donne.
Et si quelque fois vous rencontrez une personne
Qui ne sait plus avoir le sourire
Soyez généreux, donnez-lui le vôtre
Car nul n'a autant besoin d'un sourire
Que celui qui ne peut en donner aux autres.

Le Centre d'Action Médico - Sociale Précoce

En bref...

Ce projet tant attendu et souhaité a toujours la première place dans nos préoccupations. Aussi démarches, rencontres, entretiens, lettres ont été nombreuses au cours de cette année pour expliquer, justifier la nécessité de cet établissement.

En ce début d'année, nous formons ardemment le vœu qu'un déblocage de crédits en permette la réalisation et le fonctionnement dans un proche avenir. Nous persévérons dans notre détermination à voir l'aboutissement de ce projet.

Paru pour vous les personnes handicapées en Juin 1984

Guide des Transports à l'usage des personnes à mobilité réduite

Pour préparer tout déplacement; pour connaître les facilités de transport mises à votre disposition.

METROS - AUTOBUS - TRANSPORT FERROVIAIRE
TRANSPORT AERIEN - TRANSPORT MARITIME
TRANSPORTS SPECIALISES - AUTOROUTES - TAXI
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Direction Départementale de l'Equipement
13, Rue des Moulins 43000 LE PUY
Tél. (71) 02.24.55

Comité de liaison pour le Transport des Personnes Handicapées
55, Av. Kléber 75784 PARIS Cédex 16-15

EMPLOYEURS

Vous avez besoin de personnel

6 mesures - 6 aides financières mises en œuvre par le Ministère du travail de l'Emploi et de la formation Professionnelle afin de faciliter l'insertion ou la réinsertion et l'adaptation professionnelle des travailleurs handicapés.
Renseignez-vous.

Direction Départementale du Travail et de l'Emploi
5, Avenue de la Dentelle – 43000 LE PUY – Tél. (71) 09.09.09

Agence Nationale Pour l'Emploi
4, Av. G. Clémenceau – Le Puy – Tél. (71) 05.44.55
35, Av. V. Hugo – Brioude – Tél. (71) 50.02.33
Av. de l'Hôtel de Ville – Monistrol s/Loire – Tél. (71) 66.55.81

Accessibilité au travail

monsieur meuble
AOR
RN 88 - MONTAGNAC
(à 5 minutes du Puy) - Tél. (71) 03.11.31
10 Médailles d'Or consécutives au Concours NF

APAJH

HORLOGERIE
BIJOUTERIE DU VELAY
Gilles REYNAUD
Centre Commercial Rallye
VALS-PRÈS-LE PUY

RENTE SURVIE

- Aides et Allocations perçues par la personne handicapée mentale, sensorielle ou physique sont-elles suffisantes pour assurer ses besoins et son autonomie ?
- Quelles sont les ressources d'un enfant handicapé mineur orphelin ?
- Les parents jeunes ont-ils pensé à la précarité des moyens dont disposeraient le parent et l'enfant survivants s'ils venaient à disparaître ?
- La Société poursuivra t-elle son effort de solidarité ?

La rente survie garantit à l'enfant handicapé orphelin des ressources pour la vie entière en cas de décès ou d'invalidité du ou des parents souscripteurs.

Le montant de la rente survie augmente en fonction du coût de la vie garantissant ainsi à l'enfant handicapé orphelin un pouvoir d'achat minimum constant.

La cotisation de la rente survie est déductible de l'impôt à payer à concurrence de 25 % des primes (limites 7 000 F majoré de 1 500 F par enfant à charge).

La rente survie n'entre pas en compte dans la succession des parents.

La rente survie n'entre pas dans le calcul des ressources de la personne handicapée.

Au 1er Janvier 1985 : montant des primes et rentes survies

CATEGORIES		CONTRAT	RENTES ANNUELLES	PRIMES TRIMESTRIELLES
Parents souscripteurs jusqu'à 45 ans non révolus	Handicapés mentaux	A B C S	6 360 F 12 720 F 19 080 F 25 440 F	216 F 432 F 648 F 864 F
	Handicapés physiques et sensoriels	D E F G	6 360 F 12 720 F 19 080 F 25 440 F	249 F 498 F 747 F 948 F
Parents souscrivant au delà de 45 ans jusqu'à 55 ans non révolus		K L M	6 360 F 12 720 F 19 080 F	743 F 1 486 F 2 229 F
Parents souscrivant au delà de 55 ans jusqu'à 65 ans non révolus dans le seul cas d'un handicap récent (moins de 5 ans)		K L F	6 360 F 12 720 F 19 080 F	743 F 1 486 F 2 229 F

Seuls les membres de l'Association peuvent bénéficier du contrat collectif rente survie de l'A.P.A.J.H.

Nouveaux souscripteurs de moins de 40 ans :

Dans le but de permettre aux jeunes de souscrire un contrat au profit de leur enfant aux conditions les plus avantageuses, l'A.P.A.J.H. en accord avec la Caisse Nationale de Prévoyance leur consent 30 % de réduction sur les primes des catégories A B C S et D E F G. Cette réduction continuera a être appliquée jusqu'au 40ème anniversaire du souscripteur.

Pour tous renseignements adressez-vous au Comité A.P.A.J.H. Haute-Loire ou téléphonez au 00.72.64

A.E.S. (Allocation d'Education Spéciale) au 1er Janvier 1985 : Montant mensuel ..... **512,64 F**

- Complément 1ère catégorie (enfant ayant besoin de l'aide quotidienne et constante d'une tierce personne) **1153,44 F**
- Complément 2ème catégorie (enfant ayant besoin de l'aide quotidienne mais discontinue d'une tierce personne) **384,48 F**

A.A.H. (Allocation Adultes Handicapés) au 1er Janvier 1985 : Montant mensuel ..... **2470,00 F**

- Plafond de ressources annuel (revenu net imposable 83)
  - Allocataire isolé ..... **28 460 F**
  - Ménage sans enfant ..... **56 220 F**
  - Par enfant à charge ..... **14 230 F**

Allocation Compensatrice au 1er Janvier 1985

Montant annuel de ..... **19 803,55 F** à **39 607,10 F**

(même plafond de ressources que pour l'A.A.H.)

VELAY-PHOTO

11, Bd Saint-Louis - 43000 LE PUY - Tél 09 06 85

VIDEO CLUB

1200 TITRES

Location de cassettes POINT VERT

10 F PAR JOUR / 20 F 3 JOURS — 200 TITRES

APAJH

ADHEREZ...READHEREZ...FAITES ADHERER A L'APAJH

Imprimerie Anicienne 43000 LE PUY – Dépôt légal 1er Trimestre 85 – N° de Série : 44